



Résumé des principales décisions du plenum du Conseil général du 16 décembre 2019

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 5 novembre 2019

Le procès-verbal du 5 novembre 2019 est accepté par 55 oui, 0 non et 0 abstention

2. Examen et vote du message du Conseil municipal au Conseil général concernant la "Modification partielle PAZ/RCCZ Chauffage à distance (CAD), périmètre d'obligation de raccordement"

Afin de permettre l'homologation du règlement communal sur le chauffage à distance, la commune de Sion procède à la présente modification partielle du PAZ et du RCCZ.

Cette modification consiste donc à

- introduire un périmètre d'obligation de raccordement au chauffage à distance dans son plan d'affectation des zones
- introduire un article réglementaire y relatif dans le RCCZ, faisant référence au règlement communal idoine.

L'entrée en matière est acceptée par 55 oui, 0 non et 0 abstention

Le message est accepté par 56 oui, 0 non et 0 abstention

3. Examen et vote du message du Conseil municipal au Conseil général concernant la "Modification partielle PAZ/RCCZ, extension Campus EPFL : ALPOLE"

La deuxième phase de l'implantation de l'EPFL en Valais porte sur la création d'un pôle de recherche sur l'environnement alpin et polaire, appelé ALPOLE. La réalisation d'ALPOLE permettra de porter le nombre total de chaires du Pôle EPFL Valais Wallis à 17 et le nombre de chercheurs et d'employés à près de 400. Le projet s'implante dans le bâtiment de l'ancien centre d'impression des Ronquoz moyennant quelques transformations. L'emplacement du site à proximité du campus Energypolis en cours de réalisation justifie l'implantation de l'ALPOLE sur cette parcelle. Le but de la présente modification partielle du PAZ et du RCCZ est d'affecter en zone de constructions et d'installations publiques D (ZCIP D) les terrains destinés à accueillir l'ALPOLE. En effet, ces terrains sont actuellement affectés en zone industrielle II.

L'entrée en matière est acceptée par 56 oui, 0 non et 0 abstention.

Le message est accepté par 56 oui, 0 non et 0 abstention

4. Examen et vote du message du Conseil municipal au Conseil général concernant "l'adoption des statuts de l'Association (de droit public) Agglo Valais Central"

L'Agglo Valais central regroupe 19 communes, entre Ardon et Salquenen. Elle vise un développement territorial cohérent dans les domaines de la mobilité, de l'urbanisme et de l'environnement. Elle bénéficie d'importants subsides pour la réalisation de mesures infrastructurelles (routes, ponts, priorisation des transports publics, etc.). L'enjeu principal de ce projet d'agglomération est une vision commune, fédératrice et adaptée du développement futur du Valais central. De la naissance du projet de deuxième génération en 2007 (aggloSion) à nos jours, l'Agglo s'est développée sous forme de "projet", sans existence juridique formelle. Vu l'importance des dossiers traités (Plans Directeurs intercommunaux, centralisation des transports publics, etc.), cette situation n'est plus acceptable. C'est pourquoi le Comité de pilotage actuel a formulé la demande à l'organe opérationnel d'élaborer des statuts pour créer une



VILLE DE SION
CONSEIL GÉNÉRAL

Association de droit public (au sens des art. 116 ss de la LCO). Cette décision a été validée le 2 mai 2019. Le Conseil municipal demande au Conseil général d'approuver ces statuts.

L'entrée en matière est acceptée par 48 oui, 7 non et 0 abstention.

Le message est accepté par 46 oui, 7 non et 3 abstentions

5. Informations de la municipalité

- Les statuts de la police régional du Valais central ont été homologués par le Conseil d'état.
- Le nouveau site internet de la Ville de Sion sera en ligne dès le 18 décembre 2019
- Une réponse de Berne est attendue pour mi-janvier concernant la demande de concession pour la liaison plaine/montagne.
- Le quartier Ronquoz 21 a commencé sa mue. Les étapes importantes sont les suivantes :
 - o 2019 : Le 6 novembre, le collège d'experts désigne le groupement Herzog & de Meuron et Michel Desvigne Paysagiste comme lauréat du concours
 - o 2020 : Mise en zone réservée
Avant-projet de modification du plan d'affectation des zones (PAZ)
 - o 2021 : Projet d'un premier espace public
 - o 2022 : Début de la réalisation d'un premier espace public
 - o 2023 : Mise à l'enquête publique de la modification du PAZ
 - o 2024 : Homologation du PAZ
-

La vice-présidente du Conseil général : C. Bourban Carthoblaz